Notes ouest-africaines

Frontières, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest

NOVEMBRE 2019 **N° 26**



Secrétariat du Club DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

NOTES OUEST-AFRICAINES novembre 2019 Nº 26

FRONTIÈRES, SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Cette note a été rédigée par

Olivier J. Walther

Groupe de recherche sur le Sahel, Université de Floride

UF Sahel Research Group
Center for African Studies
UNIVERSITY of FLORIDA

Secrétariat du Club DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

NOTES OUEST-AFRICAINES

Les *Notes ouest-africaines* analysent les dynamiques socio-économiques, politiques et sécuritaires que traverse l'Afrique dans une perspective régionale et multidisciplinaire. Elles cherchent à stimuler la discussion, rassembler les informations et mieux anticiper les transformations en cours pour les politiques à venir. Elles visent à partager des études avec une large audience d'experts, de praticiens du développement, de décisionnaires et de lecteurs avertis. Les Notes sont disponibles en anglais et/ou en français ; les résumés dans les deux langues. Initiées par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) pour éclairer les enjeux ouest-africains, ces analyses sont préparées par son Secrétariat, ses membres et partenaires, les autres départements de l'OCDE, des organisations internationales et autres experts et chercheurs.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
Walther, O. (2019), « Frontières, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, N°26, Éditions OCDE, Paris.

https://doi.org/10.1787/74a9db76-fr

ISSN 2415-1149

Contact auteur : owalther@ufl.edu

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des gouvernements des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Autorisé pour publication par Laurent Bossard, Directeur, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OCDE/CSAO).

© OCDE 2019

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org.

Résumé

L'objectif de cette note est d'analyser les raisons pour lesquelles la libéralisation du commerce mise en œuvre par les États ouest-africains n'a pas conduit à un renforcement de leurs frontières, mais, au contraire, à une détérioration de leur capacité à contrôler les mouvements régionaux. La note montre que l'évolution observée en Afrique de l'Ouest contraste fortement avec celle du reste du monde, où la libéralisation du commerce s'est accompagnée d'un renforcement des capacités des États et des institutions régionales en matière de sécurité. Dans une première partie, la note montre que l'Afrique de l'Ouest est une région pionnière en matière d'intégration régionale. Un écart particulièrement important peut cependant être observé entre les normes et règlements officiellement adoptés par les pays membres des organisations régionales et leur application effective dans les régions frontalières. Une seconde partie montre que les régions frontalières sont désormais les espaces les plus meurtriers d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les initiatives de réponses sécuritaires n'ont pourtant eu qu'un effet limité sur les conflits régionaux les plus récents, dont la gestion reste souvent déléguée aux Nations Unies et aux armées occidentales.

Mots-clés : sécurité, conflits, commerce, frontières, développement, Afrique de l'Ouest, Sahel
Codes JEL : H56, R58, O18, O19, O55

À propos de l'auteur

Olivier J. Walther est professeur assistant au Département de géographie de l'Université de Floride aux États-Unis. Titulaire d'un doctorat en géographie de l'Université de Lausanne, Dr Walther oriente ses recherches sur le commerce et les conflits en Afrique de l'Ouest en utilisant l'analyse des réseaux sociaux. Ses travaux ont été financés par le Programme alimentaire mondial, l'OCDE, l'Union européenne, les fonds de recherche du Luxembourg et du Danemark. Il coordonne – au sein du Groupe de recherche sur le Sahel de l'Université de Floride – un programme de recherche « insécurité régionale » financé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Note aux lecteurs

Cette note est publiée dans le cadre du partenariat entre le OCDE/CSAO et le Groupe de recherche sur le Sahel de l'Université de Floride. La collaboration vise à: 1) Renforcer les liens entre la recherche et les politiques de développement durable afin de mieux anticiper les changements dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest. 2) Promouvoir l'expertise ouest-africaine en renforçant les liens avec les chercheurs et les centres de recherche africains par le biais du réseau du Groupe de recherche sur le Sahel.

Table des matières

RÉSUMÉ **6**

RECOMMANDATIONS **8**

COMMERCE ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST **9**

DES FRONTIÈRES EN MUTATION **10**

ÉCONOMIE ET INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST **12**

- Promouvoir l'intégration par les institutions 12
- Des politiques destinées à favoriser l'interconnexion 13
- Institutions et formalisation de l'informel 14
- Coopération transfrontalière 15
- Régionalisme et régionalisation : quel bilan après 25 ans ? 16

SÉCURITÉ ET INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST **19**

- Plus de victimes dans les régions frontalières 19
- Réponses sécuritaires régionales 23
- Stratégies de la communauté internationale 25
- Une intégration croissante ? 28

PERSPECTIVES **32**

REFERENCES **34**

© OCDE/CSAO

CARTES

Carte 1 Postes juxtaposés en Afrique de l'Ouest, 2018 15

Carte 2 Victimes de la violence politique selon leur distance aux frontières, 2009-19 22

GRAPHIQUES

Graphique 1 Sécurité et commerce au fondement de l'intégration régionale 10

Graphique 2 Événements violents en Afrique du Nord et de l'Ouest par type, 1997-2019 20

Graphique 3 Événements violents et victimes selon la distance aux frontières terrestres en Afrique du Nord et de l'Ouest, 1997-2019 20

Graphique 4 AQMI et Boko Haram : une évolution comparable 25

Graphique 5 Réseau des acteurs institutionnels impliqués dans la résolution des conflits sahélo-sahariens, 2019 30

TABLEAU

Tableau 1 Les 15 localités les plus affectées par la violence politique dans la région et celles les plus affectées à moins de 50 km d'une frontière, 2009-19 23

© OCDE/CSAO

Résumé

L'objectif de cette note est d'analyser les raisons pour lesquelles la libéralisation du commerce mise en œuvre par les États ouest-africains n'a pas conduit à un renforcement de leurs frontières, mais, au contraire, à une détérioration de leur capacité à contrôler les mouvements régionaux. La note montre que l'évolution observée en Afrique de l'Ouest contraste avec celle du reste du monde, où la libéralisation du commerce s'est accompagnée d'un renforcement des capacités des États et des institutions régionales en matière de sécurité.

La première partie montre que l'Afrique de l'Ouest est une région pionnière en matière d'intégration régionale. Les structures institutionnelles mises en place par les États depuis les années 60 empruntent aux deux grands modèles d'intégration régionale développés dans le monde jusqu'ici. D'une part, l'intégration régionale ouest-africaine s'appuie sur le cadre développé par l'Union européenne, qui privilégie les structures formelles destinées à encadrer juridiquement et institutionnellement les flux régionaux. D'autre part, l'Afrique de l'Ouest emprunte au modèle d'intégration nord-américain, fondé sur des structures chargées de résoudre des problèmes fonctionnels liés aux échanges régionaux ou à la sécurité.

La note montre qu'un écart particulièrement important peut être observé entre les normes et règlements officiellement adoptés par les pays membres des organisations régionales et leur application effective dans les régions frontalières. Cet écart sépare le régionalisme tel qu'il est prévu dans la loi de la régionalisation observée sur le terrain. La recherche de l'intérêt national, les rentes de situation et les soutiens politiques expliquent la persistance de cet écart.

Une seconde partie montre que, loin de se limiter aux échanges économiques, les initiatives formelles mises en œuvre par les États et les organisations supranationales visent également à favoriser la coopération régionale dans le domaine sécuritaire. L'expansion des mouvements extrémistes violents au cours des années 2010 a conduit les organisations régionales ouest-africaines et la communauté internationale à adopter des stratégies sécuritaires qui tiennent compte de la nature transnationale des menaces dans la région. Ces initiatives sont en voie d'intégration croissante. Elles se heurtent cependant à la faible capacité opérationnelle des armées de la région et n'ont eu qu'un effet limité sur les conflits régionaux les plus récents, dont la gestion reste souvent déléguée aux Nations Unies et aux armées occidentales.

 © OCDE/CSAO

Une analyse des violences politiques montre que les régions frontalières sont désormais les espaces les plus meurtriers d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Entre 1997 et 2019, 42 % des événements violents et des victimes sont localisées à moins de 100 km d'une frontière terrestre. La bande frontalière de 10 km concentre à elle seule 10 % des victimes enregistrées. Les villes situées à une centaine de kilomètres des frontières apparaissent comme un autre foyer d'instabilité politique. Près de 10 % des victimes et des incidents violents recensés depuis 1997 ont lieu entre 100 et 110 km d'une frontière.

 © OCDE/CSAO

Recommandations

L'écart observé en Afrique de l'Ouest entre intégration économique et sécuritaire pourrait être réduit de trois façons :

- **En contrôlant mieux les frontières.** Le commerce ne peut être facilité que si les mouvements régionaux sont contrôlés, faute de quoi les activités illégales ou criminelles se développent. Les gouvernements doivent se doter des moyens techniques et technologiques nécessaires ; compte tenu de l'immensité du territoire, ces moyens de surveillance doivent être les plus légers et les plus mobiles possibles.

- **En appliquant les accords régionaux.** L'intégration régionale n'a de sens que si les accords signés au plus haut niveau s'accompagnent d'une réelle libéralisation des échanges régionaux. Pour que la régionalisation observée du point de vue informel se traduise par un réel régionalisme entre États, les autorités ouest-africaines devraient s'engager plus concrètement à réduire les attentes et les paiements illégaux aux frontières et sur les grands axes régionaux. Ces « tracasseries » réduisent les revenus effectivement perçus par les États, augmentent les coûts de transport et le prix final.

- **En investissant davantage dans les régions frontalières.** Il est nécessaire de renforcer les liens physiques entre les capitales et les régions périphériques. Une attention particulière devrait être portée aux villes frontalières, qui font face à un déficit d'infrastructures leur permettant de se développer à la fois comme centres locaux d'innovation et comme carrefours commerciaux régionaux. Des investissements plus soutenus devraient viser les infrastructures routières et ferroviaires, les établissements socio-éducatifs ainsi que les structures commerciales.

© OCDE/CSAO

Commerce et sécurité en Afrique de l'Ouest

En juillet 2019, les pays de l'Union africaine (UA) signent l'accord permettant la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), l'une des plus ambitieuses du monde. Ce marché commun devrait favoriser les échanges économiques et renforcer l'intégration continentale entre pays et communautés économiques. L'Afrique est très avancée dans la mise en place de zones de libre-échange destinées à éliminer les droits de douane et les restrictions à l'importation, de marchés communs destinés à favoriser la libre circulation des biens et des personnes, et d'unions garantissant un tarif extérieur et une monnaie communes. Divisé par 81 000 kilomètres de frontières terrestres, le continent ne manque pas d'initiatives visant à mettre en œuvre les principes d'unité et de solidarité formulés lors de la création de l'Organisation de l'unité africaine en 1963 et de l'Union africaine en 2002.

Au cours de la dernière décennie, toutefois, la création de structures formelles supposées réduire l'impact des divisions territoriales du Caire au Cap et de Dakar à Djibouti, s'est accompagnée d'une dégradation des conditions sécuritaires dans les zones frontalières. Ce paradoxe est tout particulièrement apparent en Afrique de l'Ouest, une région connue à la fois pour ses multiples institutions régionales et pour la grande instabilité politique qui règne aux marges géographiques des États.

L'une des particularités des conflits de la région est en effet d'exploiter les espaces frontaliers, alors même que les gouvernements cherchent à y favoriser les échanges formels. Dans le golfe de Guinée, par exemple, la porosité des frontières a grandement encouragé les rébellions qui ont déchiré la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire à partir du début des années 90. Plus récemment, les espaces frontaliers sahéliens et sahariens servent de base de repli à de nombreux groupes armés, de l'est mauritanien au lac Tchad, en passant par le Liptako-Gourma et l'Adrar des Ifoghas.

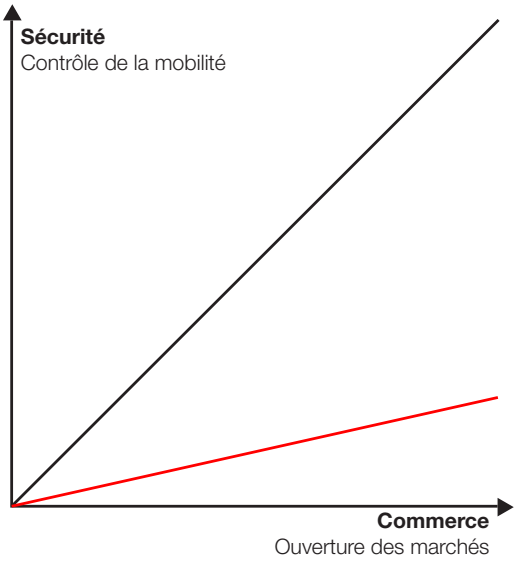
Les gouvernements se trouvent ainsi dans la difficile situation de devoir poursuivre leurs efforts d'intégration régionale sans toutefois posséder les ressources pour contrôler leurs frontières.

© OCDE/CSAO

Des frontières en mutation

Loin d'avoir disparu, les frontières connaissent actuellement leurs plus grandes transformations depuis l'émergence des États-nations au XV^{e} siècle. Dans les années 90, marquées par une multiplication du nombre de frontières consécutive à la chute du communisme, les États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord mettent en place des mesures destinées à renforcer leurs contrôles et à promouvoir l'intégration institutionnelle entre eux. Ces initiatives transforment les frontières en filtres destinés à garantir la sécurité des États tout en réduisant au maximum les frictions liées à leur passage (Scott et van Houtum, 2009). Dans cette stratégie, sécurité et commerce évoluent conjointement au sein du processus d'intégration régionale (Graphique 1).

Graphique 1
Sécurité et commerce au fondement de l'intégration régionale



A - Equilibre
Le processus d'intégration régionale s'accompagne de mesures destinées à garantir le contrôle des frontières.

B - Déséquilibre
Le processus d'intégration régionale se poursuit alors même que les États ne sont pas en mesure de contrôler les flux de biens et de personnes.

Source : auteur

En Europe occidentale, le processus d'intégration régionale s'appuie sur de nouvelles technologies permettant de suivre le parcours des biens et des personnes, alors même que les frontières physiques internes à l'Union européenne (UE) disparaissaient. Des dispositifs similaires sont mis en place en Amérique du Nord et en Asie, de sorte que les frontières puissent jouer leur rôle de filtre sans toutefois affecter négativement le commerce interne aux grands blocs régionaux, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ou l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Pour ce faire, les États démantèlent les manifestations physiques des frontières et les remplacent par un réseau de contrôle qui s'applique aux flux de

© OCDE/CSAO

personnes et de biens à l'échelle mondiale. Les frontières se déplacent alors de la périphérie, où étaient installés les postes frontaliers, à d'autres lieux stratégiques par lesquels transitent désormais les flux mondiaux, comme les aéroports, les centres de détention de migrants, les navires patrouillant les eaux internationales ou les centres de logistique. Cette multiplication des points de contrôle donne l'impression que les frontières sont plus diffuses qu'auparavant.

Dans certaines régions du monde, les frontières modernes ne suivent dès lors plus strictement les lignes étatiques mais se projettent au-devant des grands blocs régionaux. La gestion migratoire des frontières méridionales et orientales de l'UE est ainsi en partie déléguée aux pays européens et africains désireux de rejoindre l'Union, d'être mieux intégrés à sa politique de voisinage ou de recevoir des financements extérieurs (Walther et Retaillé, 2015). Ces États, comme la Libye de Kadhafi et le Niger aujourd'hui, jouent le rôle d'avant-postes de l'UE, à plusieurs milliers de kilomètres de ses frontières conventionnelles. Cette stratégie a conduit à criminaliser les mouvements humains entre les deux rives du Sahara et à renchérir le coût des passages transsahariens (Brachet, 2018).

Les transformations apportées aux formes et fonctions des frontières permettent aux États de mieux contrôler la mobilité dans un monde globalisé, en suivant le parcours des biens et des personnes jusqu'à leur destination finale. La perméabilité sélective qui résulte de ces nouvelles frontières nécessite de mettre en place des bases de données intégrées entre pays et communautés régionales et des outils de surveillance aériens, cybernétiques et biométriques, pour lutter contre les passages illégaux tout en garantissant la mobilité des biens et des personnes autorisées. En Amérique du Nord, par exemple, des corridors de transport sécurisés permettent aux entreprises américaines d'alimenter les États-Unis en véhicules et produits électroniques produits au Mexique sans toutefois ouvrir le marché américain aux migrants clandestins.

Ce modèle dominant en Europe et en Amérique du Nord ne s'applique qu'imparfaitement au cas de l'Afrique de l'Ouest, où le processus d'intégration régionale se poursuit à grand pas du point de vue formel, sans que les États soient en mesure de contrôler les flux de biens et de personnes sur leur territoire. Ce déséquilibre pénalise à la fois le commerce et la stabilité politique car seules les activités criminelles peuvent se développer en l'absence de sécurité tandis que la tentation de recourir à la violence augmente dans les régions où les perspectives de s'enrichir par le commerce sont faibles.

© OCDE/CSAO

Économie et intégration régionale en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est une région pionnière en matière d'intégration régionale. Les institutions mises en place depuis les années 60 empruntent aux deux grands modèles d'intégration régionale développés dans le monde jusqu'alors. D'une part, pour des raisons historiques et financières, l'intégration régionale ouest-africaine s'appuie sur le modèle développé par l'Union européene (UE), qui privilégie les structures formelles destinées à encadrer juridiquement et institutionnellement les flux de biens, de personnes, d'idées et de capital (OCDE/CSAO, 2017). Le commerce transfrontalier et la stabilité régionale y sont perçus comme une conséquence des efforts déployés par les institutions chargées de formaliser l'informel ou de restaurer la paix. D'autre part, l'Afrique de l'Ouest emprunte au modèle d'intégration nord-américain, fondé sur des structures légères chargées de résoudre des problèmes fonctionnels liés aux échanges régionaux ou à la sécurité. Dans ce modèle, les structures répondent aux flux de biens et de personnes sans nécessairement nécessiter un fort investissement bureaucratique.

Promouvoir l'intégration par les institutions

L'influence du modèle européen est visible dans l'évolution récente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'une des huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine (UA) dans son Traité d'Abuja signé en 1991. Fondée en 1975 afin de promouvoir la coopération et l'intégration dans la région, la CEDEAO a révisé son traité initial en 1993 afin de tenir compte des changements survenus sur la scène internationale après la chute du communisme. Inspirés par l'expérience de l'UE, alors en période d'expansion, les États ouest-africains s'engagent à favoriser l'émergence d'une union économique et monétaire basée sur une harmonisation des politiques fiscales et économiques (OCDE/CSAO, 2017). Le nouveau traité de 1993 accorde également plus d'autonomie financière à la CEDEAO et à sa nouvelle Cour de justice chargée de veiller à l'implantation des dispositions prises par les États membres.

Huit pays majoritairement francophones de la CEDEAO appartiennent également à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) fondée en 1994 en vue de créer un marché commun. Ils partagent une monnaie commune, le franc CFA, et adoptent un tarif extérieur commun en 1997. L'UEMOA a pour objectif de contribuer à la libéralisation et à l'inté-

© OCDE/CSAO

gration croissante des marchés. L'organisation assure la convergence des politiques économiques et sectorielles des États membres, travaille à l'harmonisation des législations relatives au commerce et à la fiscalité et favorise l'émergence d'un marché commun favorable à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux (FMI, 2019). Les États membres de l'UEMOA présentent ces efforts comme complémentaires de ceux de la CEDEAO. En 2015, les deux organisations ont adopté un tarif extérieur commun harmonisé, qui combine les quatre bandes tarifaires de l'UEMOA allant de 0 à 20 % et une cinquième bande de 35 % portant sur des produits considérés comme stratégiques pour le développement économique (UEMOA, 2017a).

L'Afrique de l'Ouest compte également de très nombreuses organisations sous-régionales (Walther, 2018). L'origine de ces organisations est souvent liée au souci de gérer conjointement les ressources hydrauliques. C'est le cas de l'Autorité du bassin du Niger (ABN, 1964), de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT, 1964), de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS, 1972), de l'Union du fleuve Mano (UFM, 1973) et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG, 1978). Les questions environnementales ont aussi motivé la création de l'Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma (ALG, 1970) et du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) fondé en 1973 après une longue période de sécheresses.

Les organisations sous-régionales jouent un rôle moteur dans le processus d'intégration régionale. Ce sont elles qui servent d'ancrage local aux initiatives destinées à favoriser la coopération transfrontalière entre États, régions et municipalités. Une étude récente montre, par exemple, que la CBLT et le CILSS sont des médiateurs cruciaux au centre des politiques publiques de la région (OCDE/CSAO, 2017). Du fait que la coopération transfrontalière repose souvent sur des accords non contraignants du point de vue juridique, ces organisations favorisent l'émergence de consensus entre décideurs politiques et de solutions négociées entre acteurs locaux et partenaires internationaux.

Des politiques destinées à favoriser l'interconnexion

La promotion de l'intégration économique ouest-africaine se manifeste tout d'abord par des politiques supposées promouvoir la réhabilitation et l'expansion du réseau routier, des ports et aéroports, des réseaux de téléphonie mobile et de fibre optique (Deen-Swarray et al., 2014). L'un des chantiers majeurs dans ce domaine est la mise en place d'un réseau de routes transcontinentales en Afrique (OCDE/CSAO, 2019b). En Afrique de l'Ouest, les autoroutes envisagées relient Dakar à N'Djaména, Dakar à Lagos et Lagos à la Centrafrique. Trois axes transsahariens sont programmés, reliant la Mauritanie à l'Afrique du Nord (achevé), Alger au Nigéria (non achevé), et Tripoli au Tchad (non achevé). Malgré les difficultés rencontrées dans la planification et la réalisation de ces axes, l'achèvement d'un réseau de transport

 © OCDE/CSAO

transcontinental demeure une priorité des organisations régionales africaines et des institutions financières internationales.

Outre ces grands chantiers continentaux, l'Afrique de l'Ouest est concernée par de nombreuses initiatives visant à réduire les frictions sur les grands axes de transport et la corruption aux frontières. Ces initiatives sont inspirées du modèle anglo-saxon, dans lequel la priorité est donnée à la résolution de problèmes concrets limitant l'intégration régionale, comme l'attente et les tracasseries. Les réalisations les plus visibles dans ce domaine sont les corridors de transport et les postes de contrôle uniques, deux types d'infrastructures qui figurent dans le plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA) de la Commission de l'UA.

Une étude récente de l'OCDE/CSAO recense 59 postes uniques disséminés sur l'ensemble du continent. L'Afrique de l'Ouest compte 21 postes juxtaposés dont seuls ceux de Noépé-Akanu (Ghana-Togo), Sinkansé (Togo-Burkina Faso) et de Malanville (Bénin-Niger) sont actuellement fonctionnels (OCDE/CSAO, 2019b, voir Carte 1). Ces initiatives sont soutenues par la CEDEAO et l'UEMOA sur financement européen. Jusqu'ici, elles influent peu sur la durée et le coût du transport dans la région, principalement parce qu'elles remettent en question des pratiques bien ancrées dans la gestion quotidienne des frontières et heurtent des intérêts particuliers, aussi bien dans la sphère étatique que privée. Les postes fonctionnels sont également loin d'offrir des conditions idéales aux personnes désireuses de franchir les frontières. À Noépé-Akanu, par exemple, les administrations du Ghana et du Togo partagent un bâtiment sans toutefois communiquer entre elles du fait de l'absence de réseau internet et de logiciels adaptés. Situé en dehors des axes habituels de transport, le poste est délaissé par les camionneurs, qui préfèrent celui d'Aflao, proche de Lomé.

Institutions et formalisation de l'informel

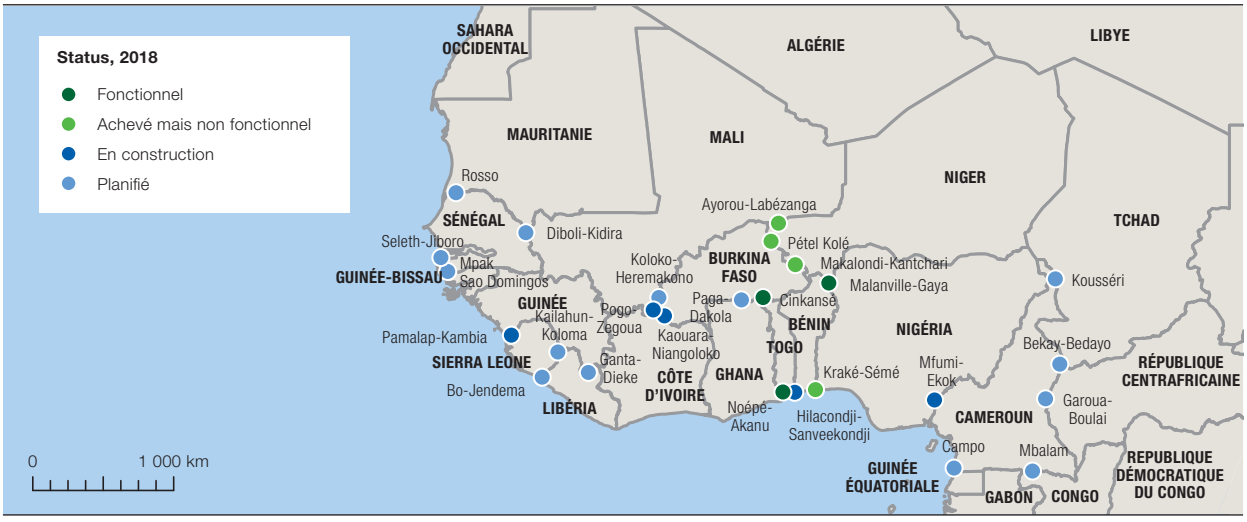
Parallèlement aux politiques d'infrastructures physiques, les organisations régionales ont développé plusieurs initiatives de soutien aux institutions sur lesquelles repose le développement économique. Ces politiques ont pour but d'améliorer les qualifications de la main-d'œuvre, de soutenir les entrepreneurs et de créer des conditions favorables à l'innovation, notamment en harmonisant les lois et règlements qui gouvernent le commerce régional. Une préoccupation récurrente de ces politiques est de parvenir à une certaine formalisation du secteur informel, qui représente entre 40 % et 50 % du Produit intérieur brut au Bénin, Mali, Sénégal, Sierra Leone et Tchad et plus de 60 % au Nigéria (Medina et al., 2017).

La CEDEAO (2014) a adopté un Plan d'action sur le genre et le commerce destiné à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des femmes

 © OCDE/CSAO

Carte 1

Postes juxtaposés en Afrique de l'Ouest, 2018



Source : OCDE/CSAO 2019b.

dans les politiques régionales. Une importance particulière y est attachée au commerce transfrontalier et aux moyens de renforcer les capacités de production sur les marchés d'exportation agricoles. Cette initiative porte sur le renforcement de la compétitivité des femmes à l'exportation, l'intégration de la dimension genre dans les politiques et les négociations commerciales, ainsi que le renforcement des capacités des commerçantes. Ces objectifs sont complétés par un renforcement des capacités des agents des douanes et autres agents chargés de la gestion des frontières. Une étude récente des réseaux de gouvernance ouest-africains montre que la CEDEAO est le premier intermédiaire de la région dans le domaine des politiques économiques à l'appui des femmes (OCDE/CSAO, 2019a).

Coopération transfrontalière

Enfin, la coopération transfrontalière est reconnue comme une dimension prioritaire du processus d'intégration régionale. En 2004, l'UEMOA inscrit les questions transfrontalières dans sa stratégie d'intégration régionale et d'aménagement du territoire (UEMOA, 2004). Un an plus tard, la CEDEAO adopte un Programme d'initiatives transfrontalières (PIT) – devenu depuis le Programme régional de coopération transfrontalière (PRCT) – visant à multiplier le nombre de projets transfrontaliers entre communautés locales. Le PRCT s'appuie sur quatre opérations pilotes : à la frontière Mali, Burkina, Côte d'Ivoire ; en Sénégambie méridionale ; dans le bassin du Karakoro entre le Sénégal et la Mauritanie ; dans l'espace haoussa aux confins du Nigéria et du Niger. En 2007, l'Union africaine lance son programme Frontière (PFUA) qui accorde une attention prioritaire à la prévention structurelle des conflits. Parmi les points clés figure l'accélération du processus de délimitation et de démarcation des frontières non encore achevé (OCDE/CSAO, 2007).

© OCDE/CSAO

En 2011, le Conseil des collectivités territoriales (CCT) est créé par l'UEMOA. Il apporte de nouveaux leviers pour renforcer la décentralisation dans la région. Son programme d'investissement localisé sur la zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger (IIRSahel) fournit un appui aux collectivités locales frontalières. Des partenariats permettent également de mettre en place un Programme de coopération transfrontalière locale (PCTL). Le PCTL, qui dispose d'un budget de 4.9 millions d'euros pour la période 2016-19, prévoit des investissements dans quatre régions d'Afrique de l'Ouest : le Liptako-Gourma, l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo), l'espace Wanian-Ouarokuy entre Mali et Burkina Faso et le Dendi entre Bénin, Niger et Nigéria (UEMOA, 2017b). Il incite les institutions régionales et les États à intégrer davantage la coopération transfrontalière locale dans leurs politiques publiques.

L'UEMOA collabore également avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et son programme *Local Cross-Border Initiative* (LOBI, 2012-17) aux côtés de la CEDEAO. Ce rapprochement prévoit la mise en place de mécanismes institutionnels et financiers adaptés aux besoins des communautés transfrontalières. En 2014, l'UEMOA se rapproche de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) pour favoriser le développement économique dans les zones transfrontalières et les échanges d'expériences entre organisations régionales. En 2016, la CEDEAO lance son second programme de coopération transfrontalière (2017-21) destiné à ancrer les réalisations de l'organisation régionale au plan local.

Malgré ces initiatives, le financement de la coopération transfrontalière se heurte au fait que les fonds de coopération régionale ne sont pas conçus pour appuyer des activités locales. Par ailleurs, les fonds destinés au financement des activités locales sont circonscrits aux territoires nationaux. Afin de combler ce gap, certains bailleurs appuient la mise en œuvre de Schémas d'aménagement transfrontalier intégrés (SATI) afin de financer des projets concrets en zones frontalières. Parmi les projets actuels financés par la Coopération suisse figurent des pistes rurales entre Mali et Burkina Faso ainsi que le marché de Téra au Niger (OCDE/CSAO, 2018). Ces démarches s'accompagnent de la promotion d'un nouveau type de gouvernance, appelé Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), inspiré de l'expérience européenne. Entre le Burkina Faso et le Mali, par exemple, les communautés de Kossi et Tominian ont utilisé cet outil institutionnel pour mettre en place une administration intercommunale transfrontalière (Sanou, 2018).

Régionalisme et régionalisation : quel bilan après 25 ans ?

Le bilan des efforts déployés par les organisations ouest-africaines en vue de promouvoir l'intégration régionale est contrasté. D'une manière générale, les résultats les plus marquants sont obtenus lorsque les organisations possèdent un mandat restreint, notamment environnemental, lorsqu'elles

 © OCDE/CSAO

sont fortement soutenues par des bailleurs externes, et lorsqu'elles partagent la même monnaie (Bach, 2018).

Dans le domaine commercial, les progrès réalisés concernent essentiellement les structures institutionnelles destinées à garantir la libre circulation. La promotion d'une économie formelle et concurrentielle demeure encore un objectif lointain. La grande majorité des échanges commerciaux continuent de suivre des canaux informels, dans lesquels dominent les relations clientélistes entre marchands et fonctionnaires chargés de la surveillance du territoire national (Walther, 2015). La part du commerce inter-régional a ainsi peu progressé au cours des dernières décennies, atteignant 15 % en Afrique subsaharienne en 2016 (CNUCED, 2019).

Cette part est inférieure à celle observée entre pays de l'UE (62%), de l'ALENA (40%) mais proche de celle de l'ASEAN (23%) et du Marché commun du Sud (MERCOSUR, 16%) (CNUCED, 2019). Ces chiffres reflètent les données officielles et ne renseignent guère sur le commerce informel, qui constitue une activité dominante dans la région. Ils mettent en évidence la prépondérance des exportations mondiales plutôt que régionales, ainsi que la faiblesse des complémentarités industrielles et agricoles. D'une manière générale, près de 70 % de la valeur des échanges internes aux pays de la CEDEAO concernent les ressources minérales, en particulier le pétrole, tandis que l'industrie ne compte que pour 20 % et l'agriculture seulement 10 % (CNUCED, 2019).

Un écart particulièrement important peut être observé entre les normes et règlements officiellement adoptés par les pays membres des organisations régionales et leur application effective dans les régions frontalières. Cet écart sépare le régionalisme tel qu'il devrait être dans la loi de la régionalisation telle qu'elle est observée sur le terrain (Bach, 2016). Les organisations régionales sont dans une grande mesure incapables de garantir l'application des accords signés et de promouvoir une libre circulation effective des échanges régionaux. Ces résultats décevants ne doivent cependant pas être imputés aux seules organisations régionales. Les États et les acteurs privés ont également leur part de responsabilité dans la mise en œuvre limitée des politiques régionales (Walther, 2018).

En premier lieu, de nombreux gouvernements ouest-africains continuent de privilégier l'intérêt national, en dépit des protocoles d'accords supposés garantir la libre circulation dans la région (Bach, 2016). Durant l'été 2019, par l'exemple, alors que 54 pays africains signaient l'accord permettant la mise en place de la ZLECA, le Nigéria décidait de fermer unilatéralement ses frontières aux importations de ses voisins. Du fait de l'importance économique du Nigéria dans la région, cette décision prise afin de lutter contre l'importation frauduleuse de riz a des conséquences dramatiques pour les économies béninoises et nigériennes. Les appels lancés au gouvernement du Nigéria par le Parlement de la CEDEAO à la mi-septembre 2019 n'ont pas conduit à la réouverture des frontières.

© OCDE/CSAO

La persistance de pratiques contraires aux principes de libre circulation s'explique également par le fait que les obstacles à la libéralisation du commerce génèrent une rente de situation. En conséquence, les accords régionaux sont ignorés non parce que les États sont incapables de les mettre en pratique mais parce qu'ils remettent en cause des revenus indispensables à ces derniers et à certains grands entrepreneurs. Une partie du commerce régional est avant tout motivé par les possibilités de contourner les interdictions d'importations (Igué et Soulé, 2005 ; Golub, 2012). Ce commerce, qui lie aujourd'hui les marchés européens, américains et chinois aux grands ports d'Afrique de l'Ouest, enrichit à la fois les petits commerçants des régions frontalières, les fonctionnaires chargés de la surveillance du territoire, de grands opérateurs économiques actifs dans l'import-export et les élites nationales situées dans les capitales. Ces acteurs ont tout à perdre de l'ouverture effective des frontières aux flux de marchandises, de la mise en place de corridors de transport et de la construction de postes de contrôle juxtaposés (OCDE/CSAO, 2019b).

Enfin, l'écart entre régionalisme et régionalisation est lié à la multiplication des organisations créées pour favoriser l'intégration régionale. La plupart des pays appartiennent à plusieurs organisations régionales ou sous-régionales (jusqu'à cinq pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger et la Sierra Leone). Cette situation encourage la compétition entre organisations, complexifie les stratégies des bailleurs internationaux et conduit à multiplier les frais de fonctionnement. Elle n'en est pas moins activement recherchée par les élites politiques ouest-africaines, qui y voient une manière de consolider leur pouvoir étatique (Herbst, 2007). Les organisations régionales offrent en effet une arène privilégiée pour la para-diplomatie à l'échelle mondiale et sont utilisées par les élites pour promouvoir les intérêts nationaux auprès des institutions financières, de l'UE et des bailleurs occidentaux. Limiter le nombre d'organisations reviendrait alors à réduire les revenus et les soutiens politiques potentiels que ces dernières offrent aux dirigeants ouest-africains.

© OCDE/CSAO

Sécurité et intégration régionale en Afrique de l'Ouest

Loin de se limiter aux échanges économiques, les initiatives formelles mises en œuvre par les États et les organisations supranationales visent également à favoriser la coopération régionale dans le domaine sécuritaire (Gnanguênon, 2018). Ces initiatives n'ont pourtant eu qu'un effet limité sur les conflits régionaux les plus récents, dont la gestion reste souvent déléguée aux Nations Unies et aux armées occidentales.

Plus de victimes dans les régions frontalières

Les violences politiques observées en Afrique du Nord et de l'Ouest ont fait près de 105 000 victimes depuis la fin des années 90 (ACLED, 2019). Après une brève accalmie au milieu des années 2000, liée à la fin de la guerre civile algérienne et des conflits au Libéria et en Sierra Leone, la région connaît un regain de violence à partir de 2010, avec près de 7 400 victimes enregistrées dans les six premiers mois de 2019. Si la tendance actuelle se poursuit, l'année en cours sera la plus meurtrière jamais enregistrée en Afrique du Nord et de l'Ouest depuis 1997, date à laquelle des statistiques détaillées sur les événements violents de la région sont disponibles.

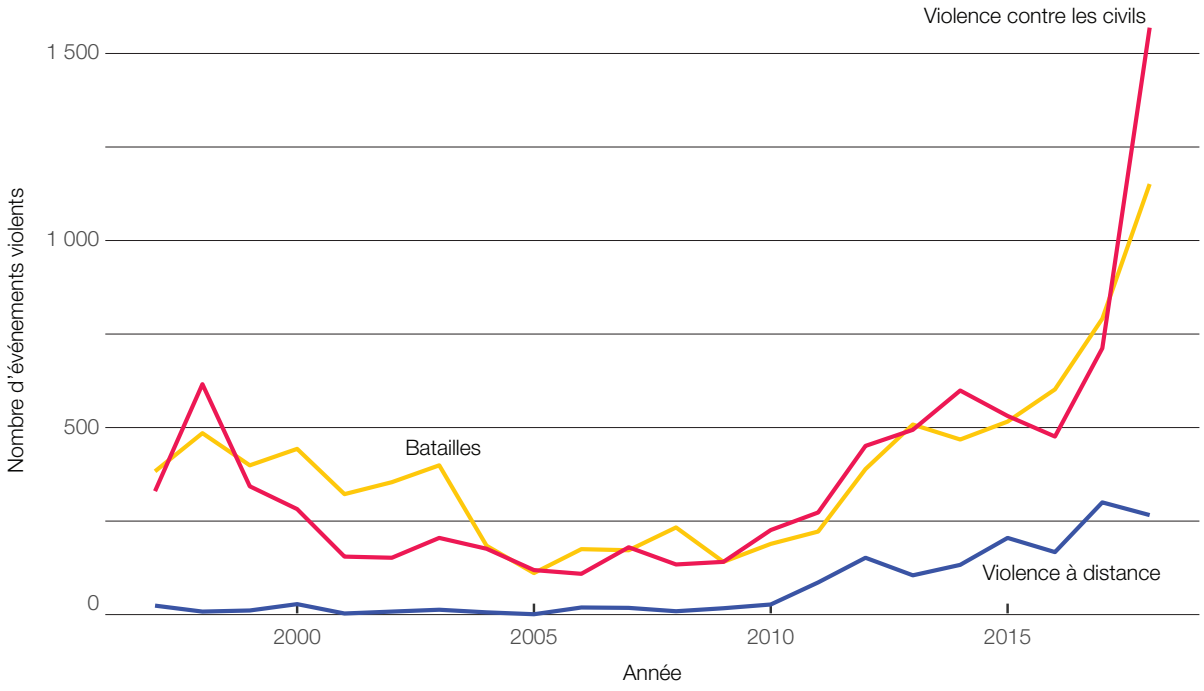
Les violences exercées contre les civils connaissent une augmentation rapide depuis 2010 (Graphique 2). Le nombre de victimes de violences sexuelles, d'attaques civiles et de kidnappings surpasse aujourd'hui les violences liées aux affrontements armés entre gouvernements et acteurs non étatiques. Cette évolution doit principalement au fait que le contrôle des populations civiles est devenu l'objectif de nombreuses insurrections, comme dans la région du lac Tchad, où Boko Haram s'attaque aux écoles, aux églises et aux villages de la région. L'augmentation du nombre de violences exercées à distance s'explique par les frappes aériennes de l'OTAN et de l'Armée nationale libyenne, de l'aviation française au Mali et des forces aériennes du Nigéria autour du lac Tchad. Le recours de plus en plus fréquent aux attaques suicides par Boko Haram et l'État islamique ainsi que l'usage d'engins explosifs improvisés au Mali, au Nigéria et au Cameroun contribuent également à l'augmentation des violences à distance depuis une dizaine d'années.

Ces violences sont très inégalement distribuées dans l'espace. Certaines régions concentrent un nombre disproportionné d'événements et de victimes, comme le littoral libyen, le centre du Mali ou le nord-est, la Middle Belt et

© OCDE/CSAO

Graphique 2

Événements violents en Afrique du Nord et de l'Ouest par type, 1997-2019

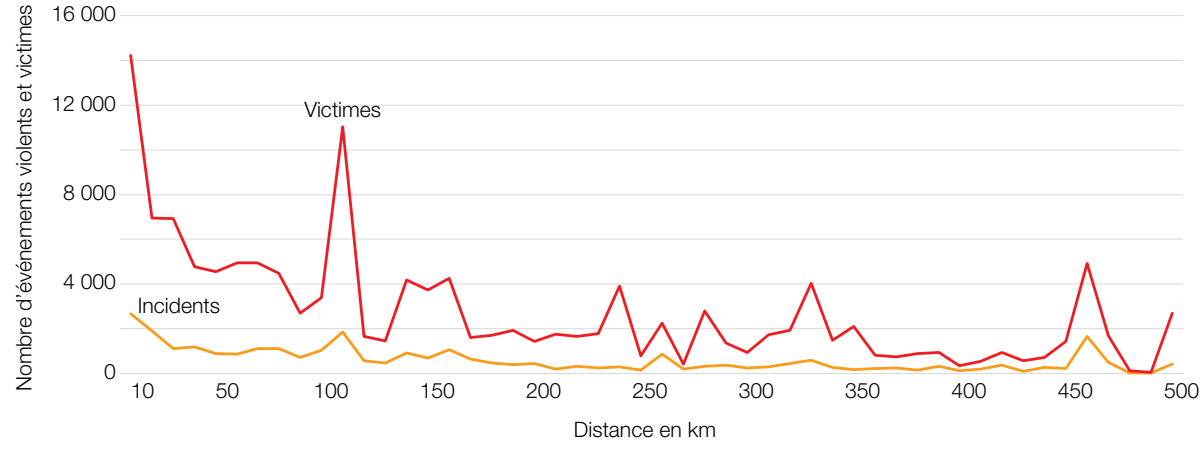


Note : Sont pris en compte : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo. Les violences à distance recensent les attaques aériennes et de drones, les attaques suicides, les missiles et tirs d'artillerie, les engins explosifs improvisés et les grenades.

Source : ACLED. Calculs de l'auteur.

Graphique 3

Événements violents en Afrique du Nord et de l'Ouest par type, 1997-2019



Source : ACLED. Calculs de l'auteur.

© OCDE/CSAO

le Delta du Niger au Nigéria (Walther, 2017). Parmi les principaux foyers d'instabilité figurent les régions frontalières, qui sont désormais les espaces les plus meurtriers d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Entre 1997 et 2019, 42 % des événements violents et des victimes sont localisés à moins de 100 km d'une frontière terrestre. La bande frontalière de 10 km qui sépare les pays de la région concentre à elle seule 10 % des victimes enregistrées depuis 1997, plus qu'aucun autre espace (Graphique 3).

Historiquement, les frontières du Libéria et de la Sierra Leone ont été les plus marquées par la violence politique, du fait des guerres civiles qui ont ravagé ces pays au cours des années 90 et 2000. Des forces transnationales ont été impliquées. Un autre foyer historique d'instabilité frontalière se trouve en Casamance, une région où les forces gouvernementales du Sénégal et de Guinée-Bissau font face, depuis 1982, au Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). L'amplitude du conflit a cependant nettement diminué depuis le milieu des années 2000 et seule une poignée d'incidents sont encore répertoriés dans les régions frontalières.

Au cours des dix dernières années, l'importance des espaces frontaliers s'est accrue pour les groupes armés et les gouvernements d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Un tiers des événements et des victimes des violences politiques observées dans la région depuis 2009 ont lieu désormais à moins de 50 km d'une frontière terrestre (Carte 2).

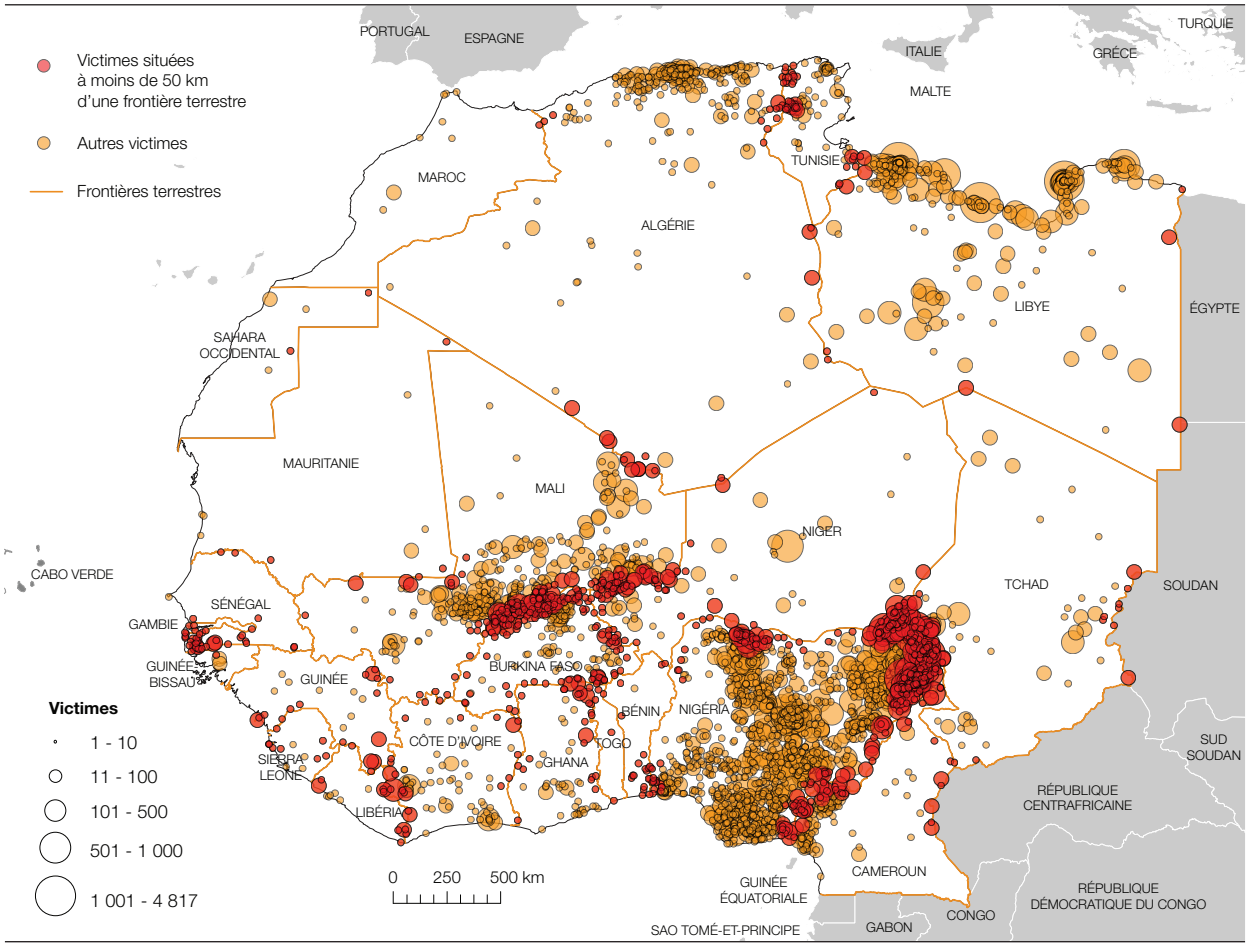
Dans les zones frontalières, ce sont les habitants des petites et moyennes villes du bassin du lac Tchad qui sont les principales victimes des violences politiques des dix dernières années. Les massacres de Boko Haram et les représailles de l'armée nigériane dans les localités de Baga, Bama, Damasak, Gamboru, Rann et Madagali au Nigéria, de Fotokol, Amchidé, Tourou au Caméroun, ou de Bosso et de Diffa au Niger pèsent lourdement dans cette situation. Les villes de Baga et Bama sont les plus touchées à moins de 50 km avec 2 140 et 900 victimes respectivement, alors que 1 042 victimes sont recensées dans la forêt de Sambisa au sud-est de Maiduguri (Tableau 1).

Aucune ville malienne ne comptabilise plus de 500 victimes entre 2009 et 2019 (Gao en compte 448). Cette particularité s'explique par l'intensité moindre du conflit malien au regard de l'insurrection de Boko Haram et par l'absence de grands centres urbains à proximité des frontières. Outre ces facteurs démographiques, nombre d'événements violents commis par les groupes armés sahélo-sahariens prennent place loin des centres humains, dans la bande frontalière jouxtant l'Algérie, la région d'Ansongo-Ménaka ou l'Azawagh nigéro-malien (Skillicorn et al., 2019). Ces événements reflètent souvent des luttes de pouvoir entre rebelles, extrémistes religieux et contrebandiers autour du contrôle des routes transsahariennes et de leurs trafics (Strazzari, 2015).

© OCDE/CSAO

Carte 2

Victimes de la violence politique selon leur distance aux frontières, 2009-19



Source : ACLED. Calculs et cartographie de l'auteur.

Le Liptako-Gourma constitue le second épicentre contemporain des violences frontalières du fait de la diffusion du conflit malien en direction du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Dans la bande frontalière, les attaques les plus nombreuses touchent les provinces du Soum, du Louroum et du Soutou au Burkina Faso, les cercles de Koto, Bankass et Douentza en marge du pays dogon malien, l'extrême-nord de la région de Tillabéri au Niger et la région d'Ansongo-Ménaka jusqu'à Abderamboukane au Mali.

Outre les espaces frontaliers, les villes situées à une centaine de kilomètres des frontières apparaissent comme un foyer majeur d'instabilité politique. Près de 10 % des victimes et des incidents violents recensés depuis 1997 ont lieu entre 100 et 110 km d'une frontière, comme l'indique le pic spectaculaire du Graphique 3. Cette particularité s'explique par le fait que plusieurs villes secondaires ont été le théâtre de violences intercommunautaires ou de batailles meurtrières entre groupes extrémistes et forces gouvernementales au cours des 20 dernières années. C'est le cas tout particulièrement de Maïduguri, au nord-est du Nigéria, où se sont déroulés des combats violents

© OCDE/CSAO

Tableau 1
Les 15 localités les plus affectées par la violence politique dans la région et celles les plus affectées à moins de 50 km d'une frontière, 2009-19

Rang	Localité	Pays	Victimes	Localité à 50 km d'une frontière	Pays	Victimes
1	Maiduguri	Nigéria	4 817	Baga	Nigéria	2 140
2	Sirte	Libye	2 540	Sambisa (forêt)	Nigéria	1 042
3	Tripoli	Libye	2 183	Bama	Nigéria	900
4	Baga	Nigéria	2 140	Fotokol	Cameroun	884
5	Benghazi	Libye	1 536	Gamboru	Nigéria	752
6	Damboa	Nigéria	1 200	Madagali	Nigéria	732
7	Asaba	Nigéria	1 076	Gwoza	Nigéria	719
8	Sambisa (forêt)	Nigéria	1 042	Damasak	Nigéria	621
9	Konduga	Nigéria	973	Rann	Nigéria	607
10	Bama	Nigéria	900	Diffa	Niger	528
11	Fotokol	Cameroun	884	Dikwa	Nigéria	495
12	Darna	Libye	804	Kolofata	Cameroun	488
13	Misratah	Libye	772	Amchidé	Cameroun	484
14	Gamboru	Nigéria	752	Mubi	Nigéria	456
15	Kano	Nigéria	749	Bazza	Nigéria	378
15	Monguno	Nigéria	749			

Source : ACLED. Calculs de l'auteur.

entre Boko Haram et l'armée nigériane à partir de 2009. Maïduguri est le lieu d'Afrique du Nord et de l'Ouest où le plus grand nombre de victimes est recensé depuis 1997 (4 817), suivie des grandes villes libyennes de Sirte, Tripoli, Benghazi, Darna et Misratah.

Espaces frontaliers et insurrections

Plusieurs raisons expliquent le rôle croissant des violences dans les régions frontalières (Walther et Miles, 2018). Du point de vue des forces gouvernementales, les frontières sont des espaces potentiellement instables, qui peuvent être traversées pour éliminer des bases rebelles, poursuivre les auteurs d'attaques cherchant à s'échapper dans le pays voisin ou détruire des lignes de communication, sans toutefois qu'il y ait atteinte à la souveraineté des pays

 © OCDE/CSAO

voisins. En Afrique de l'Ouest, cette stratégie a été adoptée par la Mauritanie (et la France), qui a conduit une série de raids contre Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) en territoire malien en 2010. La porosité des frontières peut également être utilisée pour intervenir dans un pays voisin, par le biais d'une intervention directe ou en appuyant des milices alliées. Ce scénario a été largement mis en pratique au Libéria, en Sierra Leone, dans la région des Grands lacs et au Darfour. Une autre stratégie consiste à mettre en place une force mixte chargée d'intervenir dans une région frontalière où les groupes armés circulent relativement librement. C'est le choix retenu par le Nigéria et ses voisins du lac Tchad, qui étendent le mandat de leur Force multinationale mixte (MNJFT) pour lutter contre Boko Haram à partir de 2015.

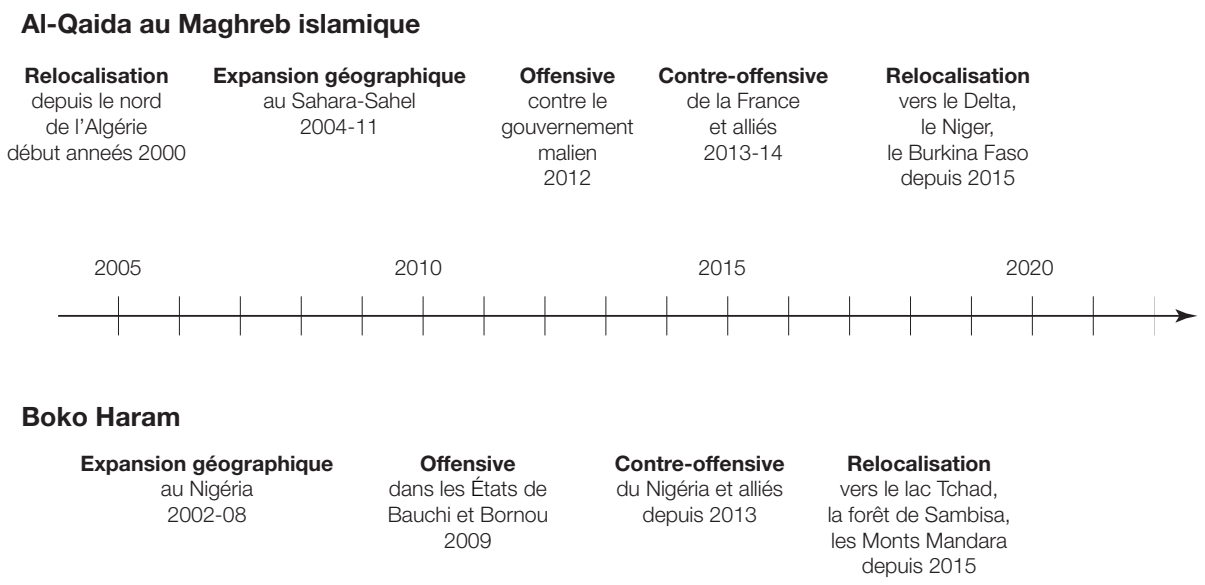
Du point de vue des rebelles et des extrémistes religieux, la porosité des frontières offre la possibilité d'échapper aux forces gouvernementales en se repliant provisoirement ou se relocalisant de manière plus durable dans un pays voisin. AQMI et Boko Haram suivent cette stratégie depuis une dizaine d'années et sont passés par trois grandes étapes (expansion, contraction et relocalisation) comparables (Graphique 4).

- Dès le début des années 2000, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), qui deviendra AQMI, s'étend géographiquement à partir de son foyer algérien. L'intervention militaire française dégrade significativement les capacités militaires de l'organisation et réduit son champ d'action. À partir de 2015, une relocalisation opportuniste s'opère à l'intérieur et à l'extérieur du Mali. L'organisation connaît de nombreuses réorganisations tandis que de nouveaux groupes émergent dans le Delta intérieur (Front de libération du Macina - FLM) et dans la région de Ménaka (Touareg et Peul), qui ravivent des disputes foncières et pastorales jamais réglées par l'État (ICG, 2018). Cette violence communale enflamme également le pays dogon et le Burkina Faso avec Ansaroul Islam.

- Dans la région du lac Tchad, Boko Haram intensifie ses attaques contre le gouvernement nigérian et s'étend géographiquement dans les États de Borno, Bauchi et Yobe à partir de 2009 (Dowd, 2018). La contre-offensive militaire opérée par le Nigéria et ses alliés chasse le mouvement des villes et l'oblige à restreindre son emprise territoriale. De nombreuses scissions internes s'opèrent tandis que Boko Haram se replie vers les îles du lac Tchad, la forêt de Sambisa et les monts Mandara du Cameroun (Seignobos, 2018).

© OCDE/CSAO

Graphique 4
AQMI et Boko Haram : une évolution comparable



Source : auteur

Réponses sécuritaires régionales

Les pays ouest-africains s'appuient sur un large registre d'accords relatifs à la sécurité (OCDE/CSAO, 2007). Les plus anciens sont le Protocole de non-agression signé à Lagos en 1978 et le Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense signé à Freetown en 1981 par les pays de la CEDEAO. À ces deux accords définissant les relations sécuritaires entre États, le traité révisé de la CEDEAO de 1993 développe un appareil juridique destiné à prévenir, gérer et résoudre les conflits entre gouvernements et acteurs non étatiques qui se multiplient à partir du début des années 90 dans le golfe de Guinée. Ces initiatives servent d'inspiration à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) mise en place par l'Union africaine au début des années 2000.

La CEDEAO est la première communauté régionale africaine à se départir du principe de non-intervention qui gouvernait jusqu'ici la gestion des conflits dans la région. Le traité révisé soutient explicitement ces innovations par le biais de missions de conciliation, de forces de maintien de la paix et d'assistance aux États lors d'élections (Art. 58). La CEDEAO intervient en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone par le biais de l'ECOMOG, une force initialement chargée de veiller au maintien des cessez-le-feu, devenue force d'interposition dans les conflits régionaux. Le bilan de ces interventions militaires est contrasté (Magyar et Conteh-Morgan, 1998). Au Libéria et en Sierra Leone, ECOMOG met un terme aux guerres civiles et restaure un gouvernement élu dans les deux pays. Ces réussites ne doivent cependant pas cacher le fait qu'ECOMOG a souvent été critiquée pour sa partialité, son

 © OCDE/CSAO

soutien à des groupes rebelles et ses manquements au droit humanitaire (Adebajo, 2002). Au Libéria, par exemple, les soldats de ECOMOG contribuent au pillage du pays, alors qu'en Sierra Leone certains éléments de la force multinationale participent à l'extraction illégale des diamants avant l'arrivée de la mission des Nations Unies (Schmidt, 2018).

En 1999, alors que la brigade ECOMOG obtient un statut permanent, la CEDEAO crée un Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits destiné à prévenir et régler les conflits internes aux États aussi bien que leurs différents internationaux. Le protocole note la nécessité de collaborer plus étroitement en vue de lutter contre la criminalité et le terrorisme international (Art. 2) et mentionne la possibilité d'intervenir dans les États membres sans leur consentement par le biais de missions politiques et militaires (Art. 10). Deux ans plus tard, la CEDEAO signe un protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance qui définit les règles de conduite à adopter au cours des élections, insiste sur la nécessité de promouvoir les institutions démocratiques, la liberté de la presse et l'alternance politique. Ces initiatives interviennent dans un contexte marqué par une progression des institutions démocratiques, considérées par la CEDEAO comme des conditions indispensables à la promotion de la paix, du développement économique et de la coopération.

Le développement de l'extrémisme religieux violent en Afrique de l'Ouest à partir du début des années 2000 conduit les institutions régionales à revoir les mécanismes de résolution des conflits régionaux. La dégradation de la situation sécuritaire au Mali accélère ce processus, conduisant à une multiplication de « Stratégies Sahel » (Helly et al., 2015). Parmi les initiatives militaires figurent le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC), soutenu par l'Algérie à partir de 2010. La même année, l'Union africaine met en place une Unité conjointe de fusion et de liaison afin de coordonner les activités de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la contrebande d'armes dans huit pays sahéliens et sahariens. L'UA initie également le Processus de Nouakchott en 2013 avec pour but de renforcer la coopération en matière de sécurité dans la région. Ces initiatives conduisent l'UA à adopter une Stratégie pour le Sahel en 2014 (Union africaine, 2014). L'UA note que son intérêt renouvelé pour le Sahel trouve son origine dans la crise libyenne du début des années 2010 et son désir de répondre aux éventuelles conséquences que pourrait avoir la guerre civile libyenne pour la région.

Des efforts similaires sont entrepris par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. En 2008, la CEDEAO adopte un mécanisme d'alerte précoce ECOWARN (*ECOWAS Early Warning and Response Network*, CEDEAO, 2008). Une nouvelle stratégie pour les années est en cours d'écriture, qui devrait tenir compte à la fois des défis sécuritaires et des autres sources d'instabilité comme l'insécurité alimentaire et le changement climatique (CEDEAO, 2019). En 2018, la CEDEAO a, en outre, signé un Mémorandum d'entente avec

 © OCDE/CSAO

l'UEMOA sur la prévention des crises et des conflits en Afrique de l'Ouest destiné à appuyer le Mécanisme de veille et d'alerte précoce (MEVAP) de l'UEMOA. Un pas supplémentaire vers la coopération régionale est franchi à l'issue du Sommet extraordinaire de la CEDEAO de Ouagadougou en septembre 2019, au cours duquel les pays membres décident de consacrer un milliard de dollars sur quatre ans à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé (Jeune Afrique, 2019). Le plan d'action prévoit la mise en place d'une base de données biométriques partagées à l'échelle régionale, un facteur déterminant des stratégies de contrôle frontalières. Il doit également permettre de renforcer les capacités opérationnelles des forces nationales et conjointes mises en place par les pays de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad, comme la MNJTF et la Force conjointe du G5 Sahel (FCG5S).

La MNJTF, initialement mise en place par le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad en 1994 pour lutter contre les trafics transfrontaliers, connaît une seconde jeunesse à partir du début des années 2010. En 2012, son mandat est étendu à la lutte anti-terroriste contre Boko Haram. La MNJTF connaît des succès modérés jusqu'en 2015, date à laquelle son quartier général de Baga est détruit par Boko Haram, avant de se restructurer et d'enregistrer une poussée décisive contre l'organisation jihadiste. Une observation attentive des opérations effectuées par la MNJTF montre cependant que son fonctionnement est moins multinational qu'il n'y paraît au premier abord, du fait du manque de coordination entre forces nigérianes et partenaires camérounais, nigériens et tchadiens (Thurston, 2017).

La FCG5S forme, quant à elle, la composante militaire du G5, un cadre institutionnel qui réunit le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad depuis 2014. Annoncée en novembre 2015 puis en juillet 2017, elle doit à terme disposer de 5 000 hommes chargés de lutter contre les groupes armés, les trafics de drogue et d'armes et l'émigration clandestine. Les régions frontalières constituent un objet de préoccupation majeur de la Force, qui envisage de déployer ses activités dans un rayon de 50 km des frontières des pays concernés à partir de trois postes situés à Néma (Mauritanie), Niamey (Niger) et N'Djamena (Tchad) et d'un quartier général situé à Bamako au Mali. Sans mandat des Nations Unies, ces objectifs sont néanmoins conditionnés à la recherche d'un financement interne ou externe. Jusqu'ici, les engagements financiers pris à l'occasion de deux conférences internationales en décembre 2017 et février 2018 proviennent de l'Union européenne, des États-Unis, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis (France Diplomatie, 2019). Selon la résolution 2391 des Nations Unies du 8 décembre 2017, la Force conjointe reçoit une aide opérationnelle et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

© OCDE/CSAO

Stratégies de la communauté internationale

L'expansion des organisations extrémistes violentes au cours des années 2010 a conduit les pays occidentaux à adopter des stratégies sécuritaires qui tiennent compte de la nature transnationale des menaces dans la région (Walther et Retaillé, 2019).

Après les attaques du 11 septembre, les États-Unis identifient le Sahel et le Sahara comme une région potentiellement à risque pour la stabilité mondiale. En 2002, le Département d'État américain met en place l'Initiative Pan Sahel (PSI) afin de renforcer la surveillance des frontières, le contrôle des trafics illégaux et d'améliorer la coordination en matière de sécurité régionale entre le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. La PSI est transformée en un programme anti-terroriste après la prise d'otages d'une trentaine de touristes occidentaux par le GSPC dans le sud algérien en 2003. L'aggravation de la situation sécuritaire conduit les États-Unis à remplacer la PSI par un programme plus ambitieux, l'Initiative contre le terrorisme transsaharien (TSCTI), à partir de 2005. La TSCTI comprend des exercices appelés Flintlock entre forces armées nationales et s'étend aux États du Maghreb ainsi qu'au Burkina Faso, au Sénégal et au Nigéria. Elle est incorporée au nouveau Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM) inauguré en 2007. L'investissement américain dans la région passe également par la construction de bases militaires destinées aux drones à Agadez et à Dirkou (Niger) (Penney et al., 2018).

La dimension transnationale des conflits est également au cœur des initiatives militaires de la France après que l'Opération Serval ait conduit à reconquérir le nord du Mali en 2013. L'Opération Barkhane, qui prend la relève de Serval en août 2014, se focalise explicitement sur les activités terroristes transnationales. Selon le Ministère des armées (2019 : 3), le caractère transfrontalier de la menace terroriste nécessite de mettre en œuvre « une approche régionale pour traiter les ramifications de l'organisation terroriste et contrer des mouvements transfrontaliers dans la bande sahélo-saharienne ». Son commandant jusqu'en 2015, le général Jean-Pierre Palasset, note à ce propos que Barkhane diffère des engagements militaires antérieurs de la France en Afrique par le fait que l'opération ne vise plus seulement « un pays, une crise et un théâtre d'opérations » (Ministère des armées, 2014).

Le contingent français de 4 500 militaires s'appuie sur un poste de commandement au Tchad, trois bases permanentes à Gao, Niamey et N'Djaména et plusieurs bases avancées dans l'Adrar des Ifoghas (Tessalit et Kidal), le Liptako-Gourma (Gossi, Ménaka) et Tombouctou au Mali, l'Aïr nigérien (Aguélal) et les confins tchadiens (Faya, Abéché). L'Opération repose également sur trois points d'appui portuaires à Dakar, Abidjan et Douala, à partir desquels le matériel venu de France peut gagner l'intérieur du continent. Bien que régionale dans son approche, Barkhane rencontre de grands obstacles logis-

 © OCDE/CSAO

tiques, qui s'expliquent par l'étendue de la région – neuf fois plus vaste que la France métropolitaine – de même que des conditions météorologiques difficiles, qui mettent hommes et machines à rude épreuve. En conséquence, l'opération occasionne des coûts conséquents. En 2017, le budget des opérations sahéliennes était de 690 millions EUR (Sénat, 2019), soit environ la moitié des 1 330 millions EUR affectés par la France aux opérations extérieures.

La dégradation de la situation sécuritaire conduit nombre d'organisations intergouvernementales à reconnaître que les problèmes de sécurité du Sahel ne peuvent être réglés que par une approche régionale (Banque mondiale, 2014 ; Nations Unies, 2018). L'UE (2011 : 1) note : « un certain nombre de ces problèmes se répercutent sur les pays voisins, notamment l'Algérie, la Libye, le Maroc et même le Nigeria, dont la coopération est nécessaire pour contribuer à les résoudre ». D'une manière similaire, l'un des objectifs des Nations Unies (2013 : 20) dans la région est de construire et de soutenir des « mécanismes de sécurité nationaux et régionaux (qui) sont capables de faire face aux menaces transfrontières ». L'UA (2014 : 13) observe que le développement des trafics et du terrorisme a « aggravé le climat d'insécurité et constitue désormais la menace majeure dans la région ». Ces menaces ont « une dimension régionale et internationale aggravée par la faiblesse du contrôle exercé par les États de la bande sahélo-saharienne et leur manque de capacités opérationnelles et stratégiques » (UA, 2014 : 13).

La stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel (2011) illustre les initiatives qui combinent gouvernance, sécurité et développement au plan régional. Le Plan régional d'action (RAP) de l'UE adopté par les ministres des affaires étrangères en 2015 et révisé en 2016, s'appuie sur plusieurs principes devant conduire à prévenir et réduire la radicalisation, à créer des conditions favorables pour la jeunesse, de sorte qu'elle ne soit pas tentée de rejoindre les groupes armés, et à lutter contre l'immigration illégale. Elle comprend également des mesures devant renforcer la gestion des frontières et lutter contre les trafics illicites et le crime organisé. L'UE s'appuie sur ses missions civiles (EUCAP Sahel) créée en 2012 et en 2015 au Niger et au Mali pour soutenir les efforts des gouvernements ouest-africains dans leur lutte contre le terrorisme et le crime organisé. EUCAP Sahel Niger, par exemple, conseille et entraîne les forces de sécurité nigériennes, de sorte qu'elles puissent répondre aux défis grandissants posés par les groupes armés du Liptako-Gourma et du bassin du lac Tchad. Au Mali, la Mission de formation de l'UE (EUTM Mali) appuie quant à elle les forces militaires nationales, en accord avec la résolution 2085 des Nations Unies de 2012.

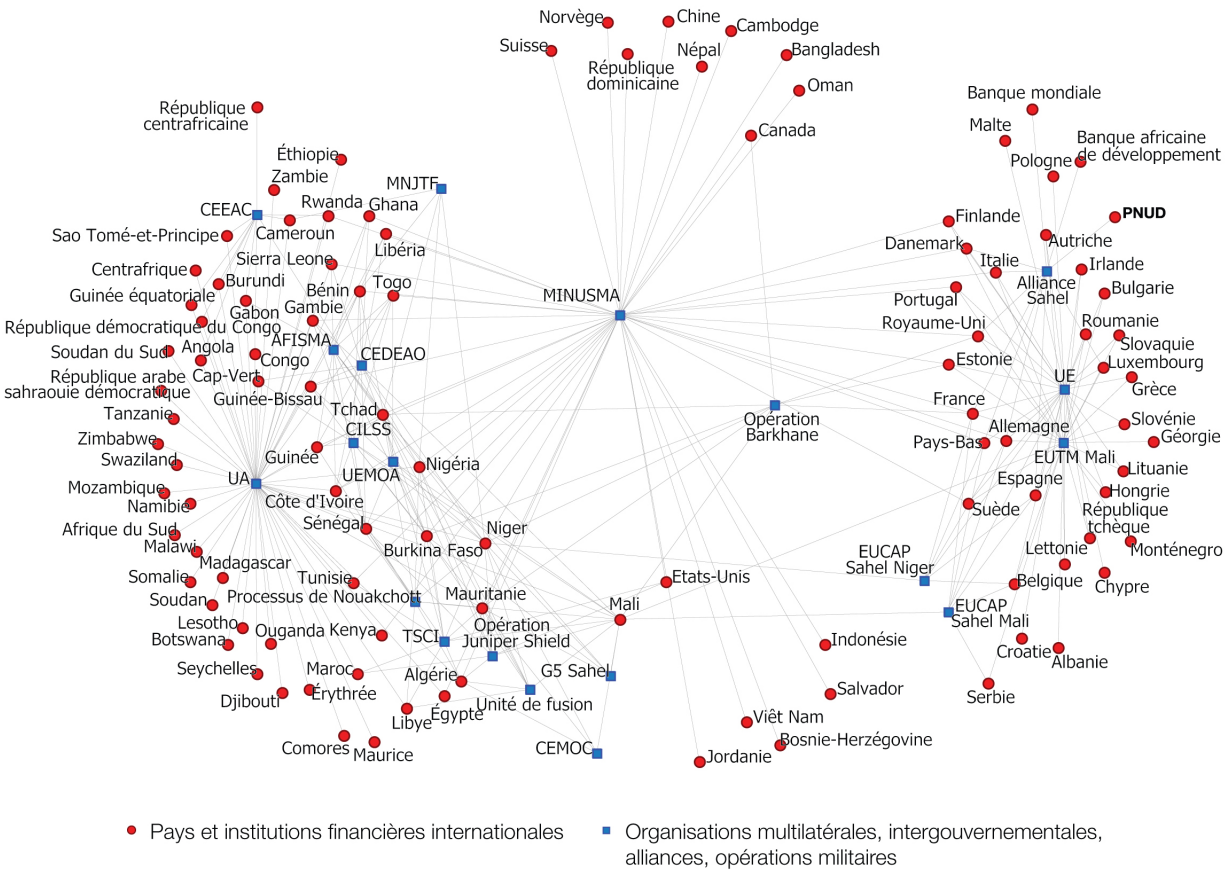
Une intégration croissante ?

Au cours des dernières années, un effort de concertation entre organisations régionales et continentales semble être à l'ordre du jour. La volonté d'intégration des initiatives régionales est déjà exprimée dans la stratégie Sahel de

 © OCDE/CSAO

Graphique 5

Réseau des acteurs institutionnels impliqués dans la résolution des conflits sahélo-sahariens, 2019



Note : les relations entre acteurs représentent l'appartenance formelle des États et des autres institutions financières internationales aux organisations régionales ou supranationales uniquement.

Sources : organisations régionales, Nations Unies, Union européenne.
Cartographie : auteur

l'UA (2014), qui note que la coordination avec les communautés régionales comme la CEDEAO et les institutions plus spécialisées comme le CILSS est cruciale pour le succès de ses initiatives.

La création de l'Alliance Sahel en 2017 par l'Allemagne, la France et l'Union européenne marque un pas décisif dans la coordination entre les pays du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux. L'Alliance compte aujourd'hui 12 membres, dont le Royaume Uni, l'Italie, l'Espagne, le Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Comme nombre de stratégies Sahel précédentes, son programme pour la région combine actions militaires et investissements dans le développement. À titre de plus grand bailleur dans la région, l'UE joue un rôle prépondérant dans le financement des programmes sahéliens, notamment par le biais de

© OCDE/CSAO

son Fonds fiduciaire d'urgence, qui atteint 8 milliards EUR pour la période 2014-20, auxquels s'ajoutent 147 millions EUR pour le G5 Sahel (Commission européenne, 2019). Outre la pauvreté, les crises alimentaires et les migrations illégales, la violence politique est l'un des nombreux sujets de préoccupations de l'UE, qui mentionne qu'elle peut potentiellement avoir des conséquences en-dehors de la région, y compris en Europe (Union européenne, 2019).

Ces efforts d'intégration sont visibles par l'adhésion des pays et des institutions financières internationales aux structures de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest (Graphique 5). Les acteurs institutionnels impliqués dans la résolution des conflits forment un réseau structuré autour de deux pôles principaux : celui des États africains et de leurs organisations régionales et continentales et celui des acteurs internationaux, notamment européens. Ces pôles sont mis en relation par la MINUSMA et l'Opération Barkhane, deux organisations à vocation principalement militaire qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix et la lutte contre les groupes armés. Les missions de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) et au Niger (EUCAP Sahel Niger) constituent également des liens privilégiés entre pays sahélo-sahariens et bailleurs européens. La multiplication des organisations régionales africaines, discutée précédemment, apparaît de façon particulièrement évidente dans le pôle situé à gauche de la Figure 5, où la CEDEAO et l'UEMOA jouent un rôle central.

© OCDE/CSAO

Perspectives

Nombre de pays sahélo-sahariens se trouvent dans la situation délicate de devoir ouvrir leurs frontières aux flux légaux de biens et de personnes sans avoir les moyens de lutter contre les trafics et les groupes extrémistes transnationaux. Ce déséquilibre n'est pas durable. L'écart observé entre commerce et sécurité menace à la fois les échanges économiques et la stabilité politique de la région : alors que les échanges régionaux ne peuvent se formaliser en l'absence de paix et de sécurité, la faiblesse du commerce formel est susceptible d'encourager la criminalisation des réseaux marchands dans la région. Pour remédier à cette situation, un effort supplémentaire devrait être entrepris afin de renforcer la capacité des États à exercer leurs prérogatives démocratiques sur l'ensemble du territoire national et celle des organisations supranationales à faire appliquer les règles de l'intégration régionale. Les conditions actuelles ne sont cependant guère favorables à la réalisation de ce double objectif.

Du point de vue économique, tout d'abord, les progrès réalisés en matière d'intégration régionale sont essentiellement institutionnels. Les accords inter-étatiques signés peinent à se traduire par des changements concrets de politiques, comme en témoigne la récente fermeture des frontières terrestres du Nigéria à l'automne 2019, quelques semaines après la signature de l'Accord de libre-échange africain. Le contraste entre régionalisme (législations) et régionalisation (sur le terrain) n'est nulle part plus évident que dans les régions frontalières et sur les grands axes de transport, où les « tracasseries administratives » assurent une rente de situation à de très nombreux fonctionnaires.

Les attentes aux frontières et les multiples obstacles à la circulation occasionnent pourtant un coût important pour les États et les consommateurs ouest-africains. Une heure d'attente aux frontières réduit le bassin commercial des villes frontalières de la région de 14 %. Les contrôles sur les axes routiers principaux réduisent la population pouvant être accessible depuis les frontières de 40 % dans certaines régions (OCDE/CSAO, 2019b). Jusqu'ici, les postes douaniers juxtaposés et les corridors de transport mis en place par les organisations régionales pour rendre le commerce plus transparent n'ont guère permis de fluidifier les échanges. Ces initiatives se heurtent aux intérêts des élites nationales, qui privilégient leurs intérêts et dépendent des revenus générés par les politiques de réexportation.

Du point de vue sécuritaire, il est indéniable que les États ouest-africains ne parviennent guère à contrôler les flux illicites traversant leurs frontières. Compte tenu de l'immensité de la zone sahélo-saharienne, il est improbable que les forces gouvernementales africaines et leurs alliés puissent policer

© OCDE/CSAO

l'ensemble des frontières de la région. Au plus fort de la crise malienne, l'Algérie avait pu mobiliser plus d'une dizaine de milliers d'hommes sur sa frontière avec le Mali (Jeune Afrique, 2013), soit environ deux fois les effectifs des forces armées nigériennes (Elischer, 2019). La faiblesse des effectifs et le manque de moyens opérationnels des armées ouest-africaines ne permettent guère de mettre en œuvre des stratégies contre-insurrectionnelles capables de protéger la population. En considérant un ratio de 20 à 25 soldats pour 1 000 habitants (Quinlivan, 1996), les régions de Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti nécessiteraient idéalement de pouvoir mobiliser entre 90 000 et 112 500 soldats. C'est trois fois plus que les 33 800 hommes qui peuvent théoriquement être mobilisés par les forces armées maliennes, la MINUSMA et la France dans l'ensemble du pays.

Cette faiblesse des effectifs et des capacités opérationnelles militaires des gouvernements centraux n'est pas nouvelle. Depuis l'époque précoloniale, les organisations politiques ont généralement renoncé à l'idée de contrôler l'ensemble des territoires sahélo-sahariens, trop vastes et trop faiblement peuplés. Leur pouvoir politique reposait sur la capacité de contrôler les villes et les principales voies de commerce transsahariennes et sur leur délégation de certaines fonctions administratives à des groupes locaux, comme certaines tribus touareg ou arabes. Ces deux principes ne fonctionnent plus aujourd'hui.

D'une part, malgré l'augmentation des budgets militaires, les États sahélo-sahariens n'ont pas la capacité de contrôler les points clés du territoire national. Nombre d'entre eux sont devenus inaccessibles physiquement, du fait de la dégradation des réseaux routiers, ou politiquement, du fait des mouvements indépendantistes qui se sont développés dans les périphéries nationales. Plus de 60 ans après l'indépendance du Mali, du Niger et du Tchad, aucune route goudronnée ne relie Kidal, Tombouctou, Bilma ou Bardaï au reste du territoire national. D'autre part, les États contemporains ont perdu leur capacité de mobiliser les populations frontalières en leur faveur. Plusieurs décennies de sous-investissements dans les espaces frontaliers ont contribué à briser la cohésion nationale qui aurait pu permettre aux gouvernements centraux de proposer une alternative aux trafics et à l'extrémisme religieux (OCDE/CSAO, 2019b).

© OCDE/CSAO

Références

ACLED (2019), Armed Conflict Location & Event Data Project, www.acleddata.com/data/.

Adebajo, A. (2002), *Liberia's Civil War. Nigeria, ECOMOG and Regional Security in West Africa,* Lynne Rienner, Londres.

Bach, D. (2016), *Regionalism in Africa. Genealogies, institutions and trans-state networks,* Routledge, New York.

Banque mondiale (2014), *Initiatives du Groupe de la Banque mondiale en faveur du Sahel et de la région des Grands lacs*, 23 octobre, www.banquemondiale.org/fr/region/afr/brief/world-bank-group-sahel-and-great-lakes-initiatives.

Brachet, J. (2018), « Manufacturing smugglers: From irregular to clandestine mobility in the Sahara », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 676, n° 1, pp. 16-35.

CEDEAO (2019), *ECOWAS to develop new Sahel strategy*, www.ecowas.int/ecowas-to-develop-new-sahel-strategy.

CEDEAO (2014), *Plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce 2015-2020*, www.ccdg.ecowas.int/wp-content/uploads/Plan_dAction_Genre_et_Commerce.pdf.

CEDEAO (2008), *Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, règlement MSC/REG.1/01/08*, janvier 2008, Commission de la CEDEAO, Abuja.

CNUCED (2019), *Key Statistics and Trends in Regional Trade in Africa*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.

Commission européenne (2019), *Emergency Trust Fund for Africa*, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en.

Deen-Swarray, M., B. Adekunle et G. Odularu (2014), « Policy recipe for fostering regional integration through infrastructure development and coordination in West Africa », in *Regional Economic Integration in West Africa*. Springer, Cham, pp. 29-56.

Dowd, C. (2018), « Nigeria's Boko Haram: local, national and transnational dynamics », in Walther O. et W. Miles (dir. pub.), *African Border Disorders. Addressing Transnational Extremist Organizations*, Routledge, New York, pp. 115-135.

Elischer, S. (2019), « Contemporary civil-military relations in the Sahel », *OECD West African Papers*, n° 19, Éditions OCDE, Paris.

FMI (2019), « West African Economic and Monetary Union », *IMF Country Report*, n° 19/91, Fonds monétaire international, Washington, DC.

France Diplomatie (2019), *G5 Sahel Joint Force and the Sahel Alliance,* www.diplomatie.gouv.fr/en/french-foreign-policy/security-disarmament-and-non-proliferation/crises-and-conflicts/g5-sahel-joint-force-and-the-sahel-alliance.

Gnanguênon, A. (2018), *Afrique de l'Ouest : faire de la prévention des conflits la règle et non l'exception*, Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix.

Golub, S. (2012), « Government policies, smuggling, and the informal sector », in N. Benjamin et A.A. Mbaye (dir. pub.), *The Informal Sector in Francophone Africa. Firm Size, Productivity and Institutions*, Banque mondiale, Washington, DC.

Gouvernement du Mali (2009), *Recensement général de la population et de l'habitat 2009*, Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration, Bamako.

Helly, D., L.A. Théroux-Bénoni, G. Galeazzi, I. Maïga et F. Ouédraogo (2015), « Sahel strategies: Why coordination is imperative », *ISS and EDCPM Policy Brief* n° 76.

Herbst, J. (2007), « Crafting Regional Cooperation in Africa », in A. Acharya et A. Johnston (dir. pub.) *Crafting Cooperation: Regional International Institutions in Comparative Perspectives*, Oxford University Press, Oxford, pp. 129-144.

ICG (2018), *Frontière Niger-Mali: mettre l'outil militaire au service d'une approche politique*, International Crisis Group, Rapport Afrique 261.

Igué, O.J. et B.G. Soulé (2005), *L'État entrepôt au Bénin: commerce informel ou solution à la crise?* Karthala, Paris.

Jeune Afrique (2019), « Terrorisme : la CEDEAO se dote d'un plan d'action à un milliard de dollars pour contrer les jihadistes », 15 septembre.

Jeune Afrique (2013), « Mali : l'impossible contrôle des frontières », 1 février.

© OCDE/CSAO

Magyar, K.P. et E. Conteh-Morgan (1998), *Peacekeeping in Africa. ECOMOG in Liberia*, Macmillan, New York.

Medina, L., A. Jonelis, et M. Cangul (2017), « The Informal Economy in Sub-Saharan Africa: Size and Determinants », *IMF Working Paper*, n° 17/156. Washington, DC.

Ministère des Armées (2019), *Opération Barkhane. Bureau relations médias de l'Etat-major des armées.*

Ministère des Armées (2014), « Serval, une brigade au combat », 29 avril, www.youtube.com/watch?v=_yBk8ToitEE.

Nations Unies (2018), « UN Support Plan for the Sahel », https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/English%20Summary%20Report_0.pdf.

Nations Unies (2013), « United Nations Integrated Strategy for the Sahel », Nations Unies, New York, S/2013/354, https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/2013-09-20_sg_report_sahel_fr_0.pdf.

OCDE/CSAO (2019a), *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/2466d2f7-fr.

OCDE/CSAO (2019b), « Accessibilité et infrastructures des villes frontalières », *Notes ouest-africaines*, n° 23, Éditions OCDE, Paris.

OCDE/CSAO (2018), « Le développement transfrontalier au Sahel », Séminaire organisé à Cotonou, 3-4 juillet, www.oecd.org/fr/csao/evenements/seminaire-developpement-transfrontalier-sahel-juillet-2018.htm.

OCDE/CSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264265974-fr.

OCDE/CSAO (2007), « Instruments et mécanismes régionaux de gouvernance endogène et de prévention des conflits », Atelier de lancement du Plan d'Action de Saly, Accra, 10-12 mars, www.oecd.org/fr/csao/publications/39466688.pdf.

Penney, J., E. Schmitt, R. Callimachi et C. Koettl(2018), « C.I.A. drone mission, curtailed by Obama, is expanded in Africa under Trump », *The New York Times*, 9 septembre.

Quinlivan, J.T. (1996), « Force Requirements in Stability Operations », *Parameters*, 23, pp. 59-69.

Sanou, B. (2018), « Quels scénarios légaux et financiers pour les activités de coopération transfrontalières ? » Séminaire organisé à Cotonou, 3-4 juillet.

Schmidt, E. (2018), *Foreign Intervention in Africa after the Cold War. Sovereignty, Responsibility and the War on Terror.* Ohio University Press, Athènes.

Scott, J., et H. van Houtum (2009), « Reflections on EU territoriality and the 'bordering' of Europe », *Political Geography*, vol. 28, n° 5, pp. 271-273.

Seignobos, C. (2018), « Boko Haram dans ses sanctuaires des monts Mandara et du lac Tchad », *Afrique contemporaine*, n° 256, pp. 99-115.

Sénat (2019), Projet de loi de finances pour 2019 : Défense : *Préparation et emploi des forces*, Sénat, Paris.

Skillicorn, D., O. Walther, C. Leuprecht et Q. Zheng(2019), « The diffusion and permeability of political violence in North and West Africa », *Terrorism and Political Violence*, DOI:10.1080/09546553.2019.1598388.

Strazzari, F. (2015), *Azawad and the right of passage: the role of illicit trade in the logic of armed group formation in northern Mali*, NOREF Report, janvier.

Thurston, A. (2017), *Boko Haram: The History of an African Jihadist Movement*, Princeton University Press, Princeton.

UEMOA (2017a), *Tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine*, Union économique et monétaire ouest-africaine, Ouagadougou.

UEMOA (2017b), *Programme de coopération transfrontalière locale*, Union économique et monétaire ouest-africaine et Coopération suisse, Ouagadougou.

UEMOA (2004), *Acte additionnel n° 03/2004 portant adoption de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'UEMOA*, Union économique et monétaire ouest-africaine Ouagadougou.

Union africaine (2014), T*he African Union Strategy for the Sahel*, African Union Peace and Security Council, Addis Ababa, www.peaceau.org/uploads/cua.cps.449.strategie-de-l-ua-pour-le-sahel-11-aout-2014.pdf.

Union européenne (2019), « The European Union's partnership with the G5 Sahel countries », juillet, https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/factsheet_eu_g5_sahel_july-2019.pdf.

 © OCDE/CSAO

Union européenne (2011), *Strategy for Security and Development in the Sahel,* Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Bruxelles.

Walther, O. (2018), « Regional integration », in Binns, T., K. Lynch et E. Nel (dir. pub.), *The Routledge Handbook of African Development*, Routledge, Londres, pp. 286-299.

Walther, O. (2017), « Guerres et conflits au Sahara- Sahel », *OECD West African Papers n° 10*, Éditions OCDE, Paris.

Walther, O. (2015), « Business, brokers and borders: The structure of West African trade networks», *Journal of Development Studies*, vol. 51, n° 5, pp. 603-620.

Walther, O. et W. Miles (dir. pub.) (2018), *African Border Disorders. Addressing Transnational Extremist Organizations*, Routledge, New York.

Walther, O. et D. Retaillé (2015), « Rethinking borders in a mobile world: An alternative model », in Amilhat-Szary, A.-L. et F. Giraut (dir. pub.), *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, pp. 191-203.

Walther, O. et D. Retaillé (2019), « Mapping the Sahelian space », in Villalon L. (dir. pub.), The *Oxford Handbook of the African Sahel*, Oxford University Press, Oxford.

Plus sur la série Notes ouest-africaines

https://doi.org/10.1787/24142026

 © OCDE/CSAO

Notes ouest-africaines

Frontières, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest

L'objectif de cette note est d'analyser les raisons pour lesquelles la libéralisation du commerce mise en œuvre par les États ouest-africains n'a pas conduit à un renforcement de leurs frontières, mais, au contraire, à une détérioration de leur capacité à contrôler les mouvements régionaux. La note montre que l'évolution observée en Afrique de l'Ouest contraste fortement avec celle du reste du monde, où la libéralisation du commerce s'est accompagnée d'un renforcement des capacités des États et des institutions régionales en matière de sécurité. Dans une première partie, la note montre que l'Afrique de l'Ouest est une région pionnière en matière d'intégration régionale. Un écart particulièrement important peut cependant être observé entre les normes et règlements officiellement adoptés par les pays membres des organisations régionales et leur application effective dans les régions frontalières. Une seconde partie montre que les régions frontalières sont désormais les espaces les plus meurtriers d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les initiatives de réponses sécuritaires n'ont pourtant eu qu'un effet limité sur les conflits régionaux les plus récents, dont la gestion reste souvent déléguée aux Nations Unies et aux armées occidentales.

Ces travaux sont publiés dans la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données de l'OCDE.

Visitez www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

éditionsOCDE